



PV de l'assemblée de paroisse du 4 mai 2021

Présents : G. Ducry-Rey, A. Granier, M. Stalder, E. de Calonne, G. Stauffer, C. Castella

Secrétaire : C. Bisig-Charrière

Début : 19h30

Fin : 21h30

Table des matières

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	2
POINT 1 : MÉDITATION PAR E. DE CALONNE	2
POINT 2 : NOMINATION DES SCRUTATEURS	2
<i>Décision : A. Wohlfender Gobet et J.-M. Prévot nommés scrutateurs.....</i>	2
POINT 3 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE PAROISSE ORDINAIRE DU DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2020, DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET WWW.EGLISE-BULLE.CH ET AU SECRÉTARIAT. LE PV NE SERA PAS LU LORS DE L'ASSEMBLÉE DE PAROISSE.....	3
<i>Décision : PV 22 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité</i>	3
POINT 4 : ELECTION DE 3 CONSEILLERS(ÈRES) DE PAROISSE, MANDAT 2021-2024	3
<i>Décision : Charlotte Masméjan et Roland Vuillème sont élus tacitement par l'assemblée de paroisse</i>	3
POINT 5 : COMPTES 2020 A) PRÉSENTATION DES COMPTES 2020 ET DE L'EXCÉDENT DE RECETTE 2020 AVEC RÉPARTITION. LES COMPTES 2020 SERONT À DISPOSITION AU SECRÉTARIAT POUR CONSULTATION 10 JOURS AVANT L'ASSEMBLÉE B) QUESTIONS C) RAPPORT DE LA COMMISSION DE RÉVISION DES COMPTES	6
D) APPROBATION ET DÉCHARGE.....	6
<i>Décision : l'Assemblée de paroisse approuve et décharge la Commission de révision et le conseil de paroisse par 18 pour et 1 abstention les comptes 2020 (les membres du CP ne votent pas)</i>	6
POINT 6 : LOCATION DU TEMPLE PAR ICF SUITE : INFORMATION.....	9
POINT 7 : VIE DE LA PAROISSE.....	10
POINT 8 : INFORMATIONS :.....	11
POINT 9 : DIVERS :.....	12



Ouverture de la séance

Au nom du conseil de paroisse, la présidente souhaite la bienvenue à tous les paroissiens et paroissiennes.

Les excusés à la séance sont : M. Pierre-Philippe Blaser (Synode), M. et Mme Irène et François Duruz, Mme Christiane Wohlfender, Mme Jacqueline Fardel, Mme Karin Pralong, Mme Brigitte Martinet, Mme Georgette Auguet, M. Eric Fookes, Mme Bérénice Castella, M. Raphaël Bär, Mme Mélanie Kyprian Pittet

Conformément à l'article 74 du règlement ecclésiastique, l'Assemblée a été valablement convoquée par la publication de la convocation avec l'ordre du jour dans le TU, paru dans la feuille officielle et disponible sur le site de la paroisse.

L'article 78, point 4 du règlement ecclésiastique de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg stipule : « Les propositions qui concernent un objet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour sont, si l'Assemblée vote l'entrée en matière, transmises au Conseil de paroisse pour rapport à la prochaine Assemblée de paroisse ».

Droit de vote : tous paroissiens, habitants une des communes du district de la Gruyère et ayant 16 ans révolus, peuvent voter.

L'ordre du jour la séance est projeté sur l'écran.

Un changement dans l'ordre du jour est demandé au point 4 :

Election d'un(e) conseiller(ère) de paroisse, mandat 2021-2024 → par Election de 3 conseillers(ères) de paroisse, mandat 2021-2024

La modification de l'ordre du jour est acceptée par la majorité.

Lors d'une intervention, merci de parler avec un micro en mentionnant votre nom/prénom.

La présidente déclare officiellement ouverte l'assemblée de paroisse.

25 personnes présentes ont le droit de vote

Point 1 : Méditation par E. de Calonne

La présidente remercie le pasteur de Calonne pour ce moment de méditation

Point 2 : Nomination des scrutateurs

Décision : A. Wohlfender Gobet et J.-M. Prévot nommés scrutateurs

Mme Anne Wohlfender Gobet et M. Jean-Matthieu Prévot sont nommés comme scrutateurs pour cette séance.



Point 3 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de paroisse ordinaire du dimanche 22 novembre 2020, disponible sur le site internet www.eglise-bulle.ch et au secrétariat. Le PV ne sera pas lu lors de l'Assemblée de paroisse

Décision : le PV du 22 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité

Le PV a été mis à disposition à la Cure où il pouvait y être consulté et était disponible sur le site internet www.eglise-bulle.ch. Il ne sera pas lu lors de l'Assemblée de Paroisse.

Aucune remarque, ni modification n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse ordinaire du dimanche 22 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Point 4 : Election de 3 conseillers(ères) de paroisse, mandat 2021-2024

Décision : Charlotte Masméjan et Roland Vuillème sont élus tacitement par l'assemblée de paroisse

Déroulement de l'élection

1. Texte RE (règlement ecclésiastique)

Article 82 Elections :

1. Les membres du conseil de paroisse sont élus à bulletin secret par l'Assemblée de paroisse pour une durée de 4 ans. La réélection est possible.
2.
3. S'il y a moins ou le nombre exact de candidates ou candidats à l'élection que de postes à pourvoir, les candidates ou candidats proposé-e-s sont tenu-e-s pour élu-e-s.

Article 78 du RE :

1. c) Si le nombre de candidates et de candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, l'élection se fait de manière tacite.

3 postes de conseillers sont à pourvoir mais aucune obligation d'élire 3 personnes lors de cette assemblée, si nous ne trouvons pas les personnes adéquates au poste de conseiller de paroisse. Les personnes élues doivent se sentir appelées.

Les art. 80 à 88 dans le RE

2. Rôle d'un(e) conseiller(ère)

Les art. 80 à 88 dans le RE font référence au rôle d'un/e conseiller/ère de paroisse

Charlotte Masméjan : élue lors de la précédente assemblée de paroisse, elle ne fait pas encore partie du conseil de paroisse car lors de son élection, elle n'était pas majeure. Son élection n'était donc pas valable.

Rachelle Dokou : elle se réoriente professionnellement et déménage dans le canton du Valais, de ce fait elle ne peut plus être conseillère de paroisse.



Benoît Yogo : marié, papa de 2 enfants, travaillant à 100%. Il suit une formation souhaitée par son employeur. Il est actif dans différentes associations de la région. Le dicastère bâtiment demandant également un grand investissement de temps de sa part, suite à une réflexion, il a donné sa démission du conseil de paroisse.

Le conseil de paroisse se réunit en principe 1 fois/mois. Un conseil de paroisse de préparation est organisé avant les assemblées de paroisse. Le conseil peut également se réunir lorsque des sujets urgents doivent être discutés rapidement et demandent une décision du conseil.

Les réunions durent de 19h00 à env. 22h00.

En fonction du dicastère, il peut y avoir des réunions supplémentaires avec des commissions ou autres.

En tant que conseiller/ère de paroisse, vous êtes responsable d'un dicastère, tout en travaillant en équipe avec vos collègues. En fonction du dicastère, cela représente un investissement de 5 – 30 %. Être conseiller/ère de paroisse permet de voir les « coulisses du spectacle », parfois avec des défis, des découragements, des remises en question, du bonheur, des désaccords, de la joie. On se retrouve en première ligne, lors de problèmes.

Le lien entre tous les conseillers, c'est notre foi, notre volonté de servir Dieu.

Mme Ducry-Rey est reconnaissante que Dieu lui donne cette force pour surmonter certaines épreuves.

En tant que conseiller, il faut avoir une foi solide et ne pas avoir peur de voir les « coulisses du spectacle ».

Lorsqu'un/e nouvelle/nouveau conseiller/ère est élu/e, les dicastères sont rediscutés.

3. Discussion-questions de l'assemblée

Personnes intéressés annoncées :

- Charlotte Masméjan
- Roland Vuillème

Maurice Houriet ne souhaite pas se présenter comme conseiller de paroisse et demande à l'assemblée de ne pas mentionner son nom sur les bulletins de vote.

Charlotte Masméjan : elle a 18 ans. Lors de la précédente assemblée, elle avait demandé un signe afin de savoir si elle devait se présenter ou pas. Suite à son impossibilité d'intégrer tout de suite le conseil de paroisse, elle a pris le temps de réfléchir car elle part pour une année linguistique cette année. Elle est toujours intéressée mais se pose quelques questions par rapport au temps à investir et surtout au fait d'être loin durant 1 année.

Est-ce que le poste de conseillère est toujours adéquat pour elle ?

Elle ne sait pas où elle se trouvera l'année prochaine, est-ce que se sera toujours adapté en fonction de ses horaires et de la charge de travail que cela représente.

Est-ce vraiment adéquat de se lancer dans un mandat de 4 ans sans savoir où elle sera les prochaines années ?

Cédric Castella trouve sa réflexion très intéressante. En étant loin à l'étranger, ce ne sera pas possible de tenir le poste de conseillère de paroisse comme d'habitude. Durant son année d'absence, le fonctionnement du conseil de paroisse devra être un peu modifié. La situation sanitaire nous a permis de mettre en place des séances en vidéo conférence, de ce fait il serait également possible de le faire durant son absence. Le conseil paroisse travaille avec TeamWork qui permet d'échanger et d'avoir accès à tous les documents importants à distance. Effectivement, les conseillers sur place devront



résoudre plus de tâches mais nous devons respecter l'aspect que Mme Masméjan a reçu un appel pour ce poste. Cette année à l'étranger va peut-être lui permettre d'acquérir une certaine expérience et des compétences utiles pour la paroisse. Un travail devra être fait de part et d'autre afin de l'intégrer dans le conseil malgré la distance et sans que cela devienne une charge trop importante pour elle.

Gwennaëlle Ducry-Rey : en étant au conseil, il y a effectivement beaucoup de responsabilités mais si cela ne lui fait pas peur et qu'elle est prête à les assumer, tout en étant épaulée, et surtout en n'ayant pas peur de voir les coulisses du spectacle. En tant que jeune, il est important de bien réfléchir sur la décision de relever ce défi et que surtout que cela ne l'éloigne pas de la foi en voyant cette réalité mais également cette joie d'être ensemble et d'aller dans la même direction

Roland Vuillème : il a 68 ans (donc majeur :-). Son épouse et lui-même habitent à Charmey. Ils ont passé les 4 dernières années en Tunisie. Ils ont pris un temps de réflexion afin de savoir où était la place que le Seigneur avait choisie pour eux dans le cadre de l'Eglise. Ils se sentent bien et accueillis dans la paroisse de Bulle. Ils ont pris le temps de la réflexion car il y avait l'éventualité de retourner en Tunisie, mais vu la situation actuelle ils sentent que leur place est actuellement en Suisse, en particulier dans la paroisse. Ils viennent d'un milieu plutôt évangélique mais maintenant ils souhaitent s'intégrer dans la paroisse réformée de Bulle-la Gruyère. Merci pour l'accueil reçu et la confiance. Son expérience professionnelle est dans l'industrie pharmaceutique (diriger des équipes dans le marketing). Ils sont toujours actifs en Tunisie mais par le Web (formation par internet, qui peut être donnée depuis n'importe où, à des jeunes). Il est conscient que l'engagement dans une paroisse est un défi et c'est avec humilité qu'il est prêt à s'engager, à apprendre et à travailler en équipe. Il est prêt à participer avec l'équipe à ce nouveau défi afin de faire vivre de nouvelles choses à la paroisse.

Pas de questions ou autres suggestions de la part de l'assemblée.

Philippe Brunner : Il a été sollicité à plusieurs reprises pour rejoindre le conseil de paroisse mais il décline également l'offre et prie l'assemblée de ne pas mentionner son nom sur les bulletins de vote.

Chantal Steffen Loup : afin de gagner du temps, il serait plus utile de passer directement au vote.

Olivier Pralong : très content de constater que Mme Masméjan et M. Vuillème sont disponibles à mettre leurs dons à la disposition de la paroisse. Merci de leur disponibilité.

4. Vote à bulletin secret ou vote tacite

Pas de vote à bulletin secret mais vote tacite car le nombre de candidat n'est pas supérieur au nombre de siège à pourvoir.

Gwennaëlle Ducry-Rey félicite Mme Masméjan et M. Vuillème pour leur élection comme nouveau membre du conseil de paroisse.

Applaudissement de l'assemblée.



Point 5 : Comptes 2020

a) Présentation des comptes 2020 et de l'excédent de recette 2020 avec répartition. Les comptes 2020 seront à disposition au secrétariat pour consultation 10 jours avant l'Assemblée

b) Questions

c) Rapport de la Commission de révision des comptes

d) Approbation et décharge

Décision : l'Assemblée de paroisse approuve et décharge la Commission de révision et le conseil de paroisse par 18 pour et 1 abstention les comptes 2020 (les membres du CP ne votent pas)

Mark Stalder : à la lecture des comptes 2020, nous pouvons constater que les finances de la paroisse pour l'exercice 2020 se portent très bien. Le bouclage des comptes se clôture par un résultat extraordinaire de CHF 199'256.71. Ce résultat extraordinaire résulte des activités ralenties en 2020 suite à la crise du Covid, beaucoup d'activités étant annulées.

Une plus grande rentrée d'impôt a également eu lieu contrairement à ce qui avait été prévu. Ce bon résultat nous amène dans la situation de vous soumettre pour approbation une enveloppe de dons assez conséquente.

a) Présentation des comptes 2020 et de l'excédent de recette 2020 avec répartition. Les comptes 2020 seront à disposition au secrétariat pour consultation 10 jours avant l'Assemblée.

Corinne Valley passe en revue les différents comptes de la paroisse. La majorité des comptes ne nécessitent pas d'explications spécifiques de sa part.

CHARGES ==> CHF 1'199'352.54

- Administration : légère baisse
- Immeubles : env. CHF 20'000.00 en moins
- Ministères : en 2019, remplacement du pasteur de Calonne par Natasha de Felice, d'où la grande différence de la masse salariale entre 2019 et 2020
- Activités paroissiales : baisse importante suite à la situation sanitaire
- Journal paroissial : petite baisse, moins de charges d'impression et de distribution
- Partage externe : la contribution à l'Eglise cantonale, par rapport à l'évangélisation et l'entraide de CHF 32'462.00 les aides caritatives ponctuelles et les aides sociales à notre paroisse CHF 34'000 (aider les personnes suite à la situation sanitaire)
- Eglise cantonale : montant stable
- Frais et intérêts : à la baisse
- Amortissements : ils suivent la ligne décidée depuis 2019

PRODUITS ==> CHF 1'398'609.25

- Impôts : notre budget 2020 mentionnait ce montant à la baisse. Par chance, la paroisse a reçu plus d'impôts que prévu. Cela se remarque sur la position « revenu » par environ CHF 28'000.00 en plus que prévu.

L'impôt sur la fortune est un peu moins élevé et l'impôt à la source est stable.

Impôt sur les personnes morales : avait été estimé au plus bas ==> comptes en dessus

Impôt sur les exercices antérieurs : sont toujours plus élevé que prévu

Impôts en capital : également un peu plus élevé



- Frais d'encaissement : compte positif car il y a eu une compensation d'environ CHF 20'000.- par rapport à la perte sur les personnes morales
- Ministères :
ristournes du conseil Synodal en faveur des délégués au Synode
ristournes enseignement CO du pasteur Stauffer

Résultat final de CHF 199'256.71

b) Questions

Chantal Steffen Loup : pourquoi la paroisse aurait moins de revenu des impôts ?

Corinne Valley : un budget s'établit par rapport aux exercices antérieurs, lors de l'établissement du budget 2020, les comptes 2019 n'avaient pas encore été bouclés. On peut constater dans les comptes 2019 que l'impôt sur le revenu s'élevait à CHF 705'537.30, c'est pourquoi le montant du budget pour 2020 avait été fixé à CHF 700'000.00.

Par contre dans le budget, les 2 positions mises à la baisse étaient l'impôt sur les personnes morales et sur les exercices antérieurs. Comme Mme Valley le précise chaque année : l'impôt des exercices antérieurs ne peut pas être calculé en avance (certaines successions durent plusieurs années avant leur bouclage), il peut effectivement arriver des versements pour des impôts arriérés de 5 voire 10 ans en arrière.

Mark Stalder précise qu'il est effectivement difficile de prévoir les montants dans ces postes, surtout pour des exercices antérieurs. Lors de l'établissement le budget, ils préfèrent être très prudent/conservateur dans l'estimation des rentrées d'impôts.

Mark Stalder répond à une question M. Brandt concernant l'impôt sur les personnes morales (question posée avant l'assemblée de paroisse). Suite à la modification de la loi, il a été prévu que cet impôt baisse. Lors de la votation de cette loi, il a été prévu de recevoir une compensation du canton de Fribourg durant 5 ans. Cette compensation, d'un montant de CHF 20'000.00, a été versée sous la position « Frais d'encaissement ».

Corinne Valley : malgré le confinement, les collectes 2020 s'élèvent à CHF 17'090.75. Un grand merci pour ces dons très généreux.

Corinne Valley : le bilan a été transmis à titre informatif.

Corinne Valley présente les comptes de l'entraide (pas distribué à l'assemblée).

Nous constatons une recette de CHF 27'226.35 et des charges pour CHF 34'711.69, soit une perte de CHF 7'485.34. Comme mentionné précédemment, le conseil de paroisse a décidé d'aider notre service d'entraide par le versement d'un montant de CHF 20'000.00. Ce montant est mentionné dans la comptabilité de la paroisse en attente d'approbation des comptes de la part de l'assemblée de paroisse.

Mark Stalder revient sur les comptes de la paroisse. Suite au résultat de CHF 199'256.71, le conseil de paroisse propose la répartition des excédents de recettes comme suit :



	Montant	Total	Suivi résultat à répartir
Résultat 2020			199 256.00
Report à capital (selon art. 2 du règlement)	4 256.00	4 256.00	195 000.00
Augmentation des réserves	0.00		195 000.00
Fond de Paroisse	95 000.00		
Dons à répartir	100 000.00	195 000.00	0.00

Répartition fond de Paroisse

Réserve générale	50 000,00
Réserve pour bâtiments	45 000,00
	<hr/>
	95 000,00

Répartition des dons

Portes ouvertes	25 000,00
DM ACO	25 000,00
Jésus Célébration 2033	7 000,00
Solidarité femme, Bulle	7 000,00
Carton du cœur, Gruyère	7 000,00
AFAG (fondation pour l'aide aux familles de la Gruyère)	7 000,00
Caritas, Gruyère	7 000,00
Table couvre-toi, Gruyère	7 000,00
Lisanga, Bulle	7 000,00
Giig (groupe interculturel et religieux de la Gruyère)	1 000,00
	<hr/>
	100 000,00

Questions :

Jacky Brandt : à quoi correspond Lisanga ? que représente-elle ?

Annette Granier : Lisanga est une association qui existe depuis plusieurs années à Bulle. Elle s'occupe de l'intégration des réfugiés et des immigrants dans la région. Ils organisent régulièrement des ateliers de français, des repas entre Suisse et étrangers. Ils proposent également des ateliers afin que les réfugiés s'intègrent dans la vie de la région.



c) Rapport de la Commission de révision des comptes

Maurice Houriet lit le rapport de la Commission de révision des comptes.

d) Approbation et décharge

L'assemblée approuve et décharge la Commission de révision des comptes et le conseil de paroisse par 18 pour et 1 abstention les comptes 2020 (les membres du CP ne votent pas).

Point 6 : Location du Temple par ICF suite : Information

Cédric Castella rappelle les faits de la procédure de recours de la part de certains paroissiens contre la décision de la location du Temple par ICF :

1. Le **1^{er} décembre 2019**, il est proposé à l'Assemblée de paroisse de statuer sur une demande de location du Temple par ICF Bulle.
Dans un premier temps, l'Assemblée de paroisse vote pour un vote à bulletin secret par 22 pour, 19 contre et 7 abstentions
Au vote, l'Assemblée accepte alors de louer le Temple à ICF par 26 pour, 12 contre, 7 abstentions et 1 nul
2. Un recours de paroissiens souhaitant garder l'anonymat (leur nom étant connu par contre du Conseil synodal) est soumis le **17 décembre** au Conseil synodal. Le recours porte sur les points suivants :
 1. Ce mouvement serait totalement inconnu dans les églises évangéliques réformées
 2. Il n'a été présenté que le jour de l'assemblée, ce qui n'a pas laissé un temps suffisant pour que l'assemblée puisse se forger une opinion par une prise de renseignements
 3. L'ordre du jour est considéré par les recourants comme volontairement trop succinct, ce qui n'aurait pas permis d'anticiper un positionnement
 4. Les recourants expriment en outre leur inquiétude quant à l'emprise que cette autorisation pourrait avoir sur la vie et l'unité de notre paroisse
 5. Les recourants estiment en outre qu'une telle décision aurait dû être prise par le Conseil de paroisse, en accord avec le Conseil synodal et non pas par l'Assemblée de paroisse.
3. Le **6 février 2020**, le Conseil synodal constate la recevabilité du recours et annule la décision de l'Assemblée de paroisse du 1^{er} décembre 2019. En relevant pour l'essentiel le manque de reconnaissance mutuelle entre l'EERF et l'ICF ainsi que l'information incomplète donnée à l'Assemblée de paroisse au sujet de l'ICF.
Il indique les voies de recours possible à sa décision (RE 155, Commission de recours).
4. Le **2 mars 2020**, le Conseil de paroisse fait recours contre la décision du Conseil synodal. Il fait notamment valoir l'existence des liens institutionnels entre la paroisse et l'ICF et réfute la critique concernant l'information donnée à l'Assemblée de paroisse au sujet de l'ICF.
Compte tenu de l'effet suspensif que ce recours entraîne, la location du temple à l'ICF est



maintenue.

5. Le **9 décembre 2020**, puis de façon plus complète le **4 février 2021**, la Commission de recours EERF statue de la façon suivante :

1. Le recours du Conseil de paroisse est recevable
2. Selon l'art. 18 al. 2 RE, le Conseil de paroisse peut mettre les locaux de la paroisse à disposition des groupes, mouvements et institutions chrétiens pour des manifestations religieuses, dans la mesure où ils reconnaissent l'Eglise évangélique-reformée du canton de Fribourg comme une Eglise chrétienne et se conforment à ses règles.
3. Contrairement à l'avis du Conseil synodal, le libellé univoque de l'art 18 al. 2 RE n'exige pas une reconnaissance mutuelle. L'exigence de la reconnaissance s'adresse uniquement au bénéficiaire de la mise à disposition des locaux, en l'occurrence l'ICF.
Il ressort des délibérations du Synode extraordinaire du 1er octobre 2011 que le législateur voulait accorder à l'organe compétent pour la mise à disposition des locaux de paroisse, à savoir le Conseil de paroisse, une liberté d'appréciation.
A l'avis de la Commission de recours, il est justifié de déduire que l'ICF reconnaît l'Eglise évangélique-reformée du canton de Fribourg tel que l'exige l'art. 18 al. 2 RE.
4. Le fait que l'art.18 al. 2 RE attribue la compétence de la mise à disposition des locaux au Conseil de paroisse n'empêche pas ce dernier de s'appuyer sur l'avis de l'Assemblée de paroisse.
5. Il n'appartient pas à la Commission de recours de se prononcer sur l'opportunité de la démarche entreprise par la recourante ni sur les éventuels risques d'une telle démarche pour l'unité au sein de la paroisse.

6. Décision de la commission de recours :

1. La Commission de recours admet le recours du Conseil de paroisse et annule la décision du Conseil synodal.
2. La présente décision est définitive et ne peut pas faire l'objet d'un recours.

En conclusion : la décision de l'Assemblée de paroisse du 1^{er} décembre 2019 est validée et ne peut plus faire l'objet de recours. La location du temple à ICF est donc confirmée

Point 7 : Vie de la paroisse

Gwennaëlle Ducry-Rey remerciera personnellement au nom du CP :

- Mélanie Kyprian Pittet pour son travail de coordinatrice des catéchètes. Elle a effectué un grand travail de mise à jour de tous les fichiers déjà en place. Liaison avec tous les RE des cycles scolaires. Durant son activité, les catéchètes l'ont beaucoup appréciée pour son engagement et son soutien.
- Raphaël Bär : 4 années au sein du conseil de paroisse. Merci pour sa participation aux séances du conseil de paroisse et pour son engagement. Merci pour ses prières.

Mehdi Damiano (animateur de paroisse) : depuis le début de son mandat, plusieurs projets ont été mis en place. Il a essayé de recontacter les jeunes afin de les rattacher à la vie de la paroisse. Le Conseil de paroisse est surpris en bien par le nombre de jeunes intéressés à remettre sur pied un groupe afin de proposer diverses activités.



L'activité actuelle est un cours Alpha pour les jeunes en collaboration avec le pasteur de Calonne. Ce cours rencontre un grand succès auprès des jeunes les vendredis soir (env. 20 personnes présentes). Important de construire leur foi avec des bases solides pour qu'ils puissent avoir une foi durable. Merci pour vos prières.

Cédric Castella remercie l'animateur de paroisse pour la reconstruction du groupe de jeunes. Souhait futur pour le groupe de jeunes : possibilité de participer activement ou voire complètement à la réalisation de cultes afin qu'il y ait une intégration dans la paroisse des jeunes (phare, rayonnement à l'intérieur de la paroisse).

Promouvoir Pâques et Noël : recherche de bénévoles pour constituer 2 groupes qui souhaiteraient s'impliquer dans la préparation des temps de Noël et de Pâques (idées d'animations, etc.). Permettre à la paroisse de rayonner autrement dans ces 2 moments forts de notre foi chrétienne. Engagement indéterminé mais limité dans le temps.

La paroisse organise peu d'activités spéciales dans l'époque de l'Avent, contrairement à d'autres paroisses. (exemple : la semaine de la Passion)

==> contacter Gérard Stauffer (personne de référence : Gérard Stauffer et l'animateur de paroisse)

Christian Paccaud : ne serait-il pas préférable de fixer une date, un jour et de l'annoncer afin que plusieurs personnes viennent et qu'une discussion puisse avoir lieu au sujet de comment promouvoir Pâques et Noël ? Une telle demande a déjà été faite plusieurs fois lors des années précédentes. Fixer un jour afin de discuter sur un tel projet afin que toutes personnes intéressées puissent s'y rendre avec ces idées/projets.

Aujourd'hui, il a appris que Caritas prépare des repas à l'emporter. Ne serait-il pas possible d'organiser des repas à l'emporter à la paroisse ou autres ?

Annette Granier est au courant des paniers repas de Caritas. Nos repas n'ont pas le même but, nous organisons des repas rencontres dans le but d'avoir des contacts/de partager avec les autres. Lorsque les conditions sanitaires nous permettront de les organiser à nouveau à l'intérieur, nous pourrions reprendre nos repas rencontres

Point 8 : Informations :

- Le culte en ligne, en direct ou en rediffusion fonctionne bien et représente un intérêt réel pour les paroissiens. Tous les derniers cultes sont et resteront accessibles sur YouTube. La paroisse a investi dans du matériel de qualité avec l'aide de Mickaël Ruffieux.
Afin de proposer tous les dimanches, le culte en ligne, nous recherchons des bénévoles afin d'agrandir l'équipe actuelle
L'enregistrement n'est pas si compliqué et Cédric Castella est toujours présent pour soutenir et expliquer.
- Formation Libérer : cette formation est sur 3 jours à l'Ascension. Les modules 1 et 2 sont donnés par des enseignants venant de Paris. Le module 2 aura lieu fin mai 2021.
La formation Libérer donne la possibilité à chacun de vaincre tout ce qui l'entrave spirituellement. La formation pose les fondements d'une prière qui libère, fondements théologiques (aider à saisir l'autorité qu'il a en Christ pour prier par rapport à tout ce qui peut l'entraver spirituellement) et fondements anthropologiques (connaître l'être humain bibliquement, corps, âme et esprit).
Le 1^{er} module pose les fondements et le 2^{ème} module approfondit les connaissances. Le but est que



chaque personne devienne acteur de sa propre libération. Ce n'est pas quelqu'un qui prie au nom de Jésus pour l'autre mais chaque personne est responsable devant Dieu et est actrice de sa propre libération.

A ce jour, une vingtaine d'inscriptions dont une douzaine de personnes qui n'ont fait aucune formation Libérer.

La formation peut être suivie, mais pas spécifiquement, pour accompagner par la suite d'autres personnes. Important de la faire pour soi avant tout.

Les accompagnements Libérer peuvent être fait après avoir suivi les 3 modules de Libérer.

Des 5 relais en Suisse, 1 est actuellement à Bulle.

- Fête de Paroisse : la Fête de paroisse aura lieu le 27 juin 2021, sous réserve de la situation sanitaire. A partir du 10 juin, le CP prendra une décision définitive qui sera communiquée sur le site internet et disponible également auprès du secrétariat.
- Taizé : reprise à la fin mai (28.05.2021). Pas de nouvelles de la part des catholiques, si les soirées Taizé au CO sont à nouveau publiques.
- Travaux de la maison de paroisse : étude de faisabilité des projets pour la maison de paroisse. Dès que le conseil de paroisse aura plus d'informations, l'assemblée sera informée de la suite concernant la rénovation de la maison de paroisse.
Maurice Houriet n'a pas plus d'information à ce sujet.
- Mesures sanitaires actuelles :
chant autorisé lors des cultes (pas de chœur pour l'instant)
repas : en attente de l'ouverture des restaurants
- Table ronde : soirée ou après-midi thématique. Des nouvelles concernant ces tables rondes seront transmises dans les prochaines newsletter. Participation et échange plus interactif avec les paroissiens.

Point 9 : Divers :

Roland Vuillème : le 1^{er} août n'est pas officiellement considéré comme activité de la paroisse. Lui et son épouse y ont participé à plusieurs reprises. Cette journée est très festive et cela donne également la possibilité de rencontrer des gens d'autres communautés de Bulle. Un moment dans cette journée est consacré à prier pour nos autorités. Important en tant que paroissiens de consacrer un peu de temps de prière pour les autorités.

Gwennaëlle Ducry-Rey : le 1^{er} août est toujours annoncé au sein de la paroisse. Notre paroisse participe également à cette journée œcuménique.

Gérard Stauffer : cette journée a été suscitée par Marcel Aguet, lorsqu'il était encore paroissien. C'était une initiative très positive, car mise en place par un paroissien pour les paroissiens sans y impliquer le conseil de paroisse ou les pasteurs. On distribue le flyer au sein de la paroisse.

Jacky Brandt : modification de l'accès à la maison de paroisse depuis la rue de Bourgo. Un passage derrière l'immeuble est prévu par un petit escalier. La paroisse n'a pas été consultée au sujet de ce passage. Il demande au conseil de paroisse d'agir afin que cet escalier respecte les normes qui nous sont imposées lors de l'installation d'un escalier (pente trop importante, très raide, pas d'accès en chaise roulante ou avec une poussette, etc.).



Si le conseil de paroisse décide d'intervenir, il se tient volontiers à disposition. La construction de ce passage est sous la responsabilité de la commune.

Jacky Brandt : Il serait également nécessaire de rajeunir le Trait d'union de notre paroisse (plus de couleur). Nous sommes liés aux paroisses de la Glâne et de la Veveyse mais ne serait-il pas nécessaire de remettre cette collaboration en question ? Revoir la représentation totale du journal ?

Maurice Houriet a contacté la maison Oberson qui s'occupe des escaliers. Il a également contacté la commune car il semblerait qu'aucune décision n'a été prise pour l'instant. Le projet de la maison, date de 2012. En 2012, il n'y avait aucune information, ni loi. Pour l'instant, personne ne veut prendre de décision. S'il n'y a pas de normes, il est nécessaire de contacter la Ville de Bulle.

Gwennaëlle Ducry-Rey : selon les dernières nouvelles, le problème est dans les mains du propriétaire et non pas de la commune. Elle va contacter rapidement la commune afin de trouver une solution.

Gérard Stauffer : Mme Steffen Loup, présente dans l'assemblée, est la présidente du comité qui réunit 2 représentants de chaque paroisse pour la gestion du Trait d'union. Il ne suffit pas d'avoir l'idée de le réformer mais l'énergie, le temps, la volonté et les personnes également. Ce sujet va certainement être abordé lors de la prochaine séance de ce comité. Plusieurs pensent qu'il est très peu lu. Actuellement, quel est le meilleur moyen d'information, où devons-nous mettre nos forces et notre énergie (newsletter ou autres) ?

Christian Paccaud : Il trouve intéressant de découvrir d'autres pasteurs qui viennent transmettre leur parole ainsi que comment ils vivent leur foi. Il y a quelques années, il y avait des échanges de pasteurs. Serait-il possible d'avoir des échanges de chaire plus réguliers au sein de la paroisse ?

Gérard Stauffer : dans le passé, il y a eu effectivement des échanges de chaire plus réguliers. Il y a eu une valse de pasteurs dans les 2 autres paroisses, ces 3-4 dernières années. Lors de l'arrivée de nouveaux pasteurs dans les paroisses, elles n'aiment pas les laisser partir en échange de chaire. De son point de vue personnel, il trouve que l'on devient de plus en plus formel et compliqué dans la gestion de nos vies de paroisse. Lorsque l'on décide d'organiser un échange de chaire, il faut le prévoir longtemps à l'avance afin de le mentionner dans le Trait d'union, etc. Auparavant, il y avait un pasteur par paroisse, de ce fait le pasteur se rendait volontiers auprès d'une autre paroisse ainsi il pouvait réutiliser un culte, sans devoir le réorganiser de A à Z. L'échange de chaire est une richesse perdue dans le sud du canton.

Mme Ducry-Rey remercie tous les participants à cette assemblée surtout vu la situation actuelle. Elle remercie particulièrement :

- Monsieur Grand
- Monsieur Vannaz
- Madame Bisig-Charrière
- Madame Valley
- Monsieur Paccaud
- Les membres du conseil de paroisse (conseillers/ères et ministres)
- Les membres de la commission de révision des comptes

Jacky Brandt : Monsieur Steffen est un magnifique jardinier.



Josiane Houriet souhaite remercier toutes et tous. Dernièrement, elle a reçu un courrier d'un missionnaire. Dans ce courrier, il y avait une parole qui lui a fait du bien et qui pourrait également nous faire du bien en tant qu'Eglise et qui pourrait nous encourager :

Avoir Dieu pour ami,
Marcher main dans la main.
Vivre en pleine harmonie,
Suivre le même chemin.
Avoir Dieu pour ami,
Marcher main dans la main.
Vivre en pleine harmonie,
Construire nos lendemains
Avec Dieu pour ami.

Amen

MERCI A VOUS TOUS ET TOUTES CHERS/ERES PAROISSIENS/ENNES ET VISITEURS

Merci pour votre participation et bonne soirée